

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 20 mars 2019**

Etaient présents : GRASSA Martine, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Antoine, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absents excusés : BERHAULT Jacques (procuration GREUSARD Liliane), PONTTHUS Nathalie (procuration GRASSA Martine).

Lecture des délibérations du dernier Conseil Municipal.

Mme la Maire demande à rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Accord à l'unanimité.

**1. ONF : PROGRAMME DE TRAVAUX ET DE SYLVICULTURE 2019**

Après la présentation du bilan de 2018, Mr Eric PAGNIER détaille le programme des travaux présenté par l'ONF.

Après étude du devis, le Conseil Municipal décide de conserver l'entretien du parcellaire qu'il fera exécuter par les employés du SIVOM sous la houlette de l'ONF.

Pour les travaux sylvicoles, les 100 plants de hêtre prévus sur la parcelle 2 seront remplacés par 50 plants de hêtre et 50 plants de sapin.

Attente du nouveau montant de l'estimation des travaux par l'ONF.

Accord à l'unanimité

**2. SALLE DES FETES : FIXATION DES PRIX DE LOCATION 2019**

- Gymnastique 20 € par mois d'utilisation

- I.M.E. L'EVEIL 85 € par mois d'utilisation

**- REPAS DIVERS**

	VILLAGE	HORS VILLAGE
Préau (avec accès sanitaires de la salle)	45 €	45 €
Préau (avec accès sanitaires de la salle et cuisine)	70 €	70 €
Réunions hors associations	35 €	35 €
Repas soirée	120 €	155€
Repas d'association - Souper Dansant	80 €	110 €
Repas de famille 1 jour	155 €	200€
Repas de mariage	265 €	300 €
Soirée St-Sylvestre 1 jour	155 €	210 €
Soirée St-Sylvestre 2 jours	210 €	
Départ en retraite CE - sans vaisselle	115€	
Départ en retraite CE – avec vaisselle	155€	
Pique-nique - sans vaisselle	80 €	80 €
Repas CE	155€	
Manifestation culturelle – débat – conférence	35 €	
Journée supplémentaire non prévue dans les tarifs ci-dessus	30 €	

Mise à disposition gratuite pour : Réunions d'Associations, les enterrements, le Noël des enfants de l'école, de l'I.M.E., et les résidents de la M.A.S.

En plus de ce prix de location, la vaisselle détériorée sera facturée à l'utilisateur de la salle.

- Salle pour tous :  
Gratuite pour les personnes de Villeneuve d'Amont  
35€ pour les personnes extérieures

Accord à l'unanimité.

### **3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION ET VOTE DES MONTANTS 2019**

- Association de parents d'élèves de Frasne :	25.00 €/élève
- Association de parents du RPI :	100.00 €
- Association sportive du Haut-Lison :	300.00 €
- Anciens combattants :	92.00 €
- Ligue contre le cancer :	90.00 €
- Maison des parents :	50.00 €
- ADMR :	175.00 €
- Donneurs de sang :	50.00 €
- Club du 3ème âge Arc :	50.00 €
- La Vermicelloise :	150.00 €
- Association A.R.C :	50.00 €
- Souvenir Français :	20.00 €

Une subvention exceptionnelle de 150 €/an est accordée jusqu'en 2019 à l'association des anciens combattants en plus de sa subvention annuelle de 92 € pour compenser une partie des frais engendrés par la réfection du monument aux Morts de Villeneuve d'Amont.

Une subvention exceptionnelle de 950€ pour 2019 sera accordée à l'Eveil pour compenser la mutualisation du défibrillateur qui sera mis à disposition du public à l'extérieur de l'éveil et le remplacement des électrodes déjà utilisés par la Commune. Une convention sera établie entre la Commune et l'Association d'hygiène sociale.

La classe de Mr Greffier partira en classe découverte à la Franqui (Aude) du 5 au 10 mai. A ce titre une subvention de 100€/élève est attribuée.

Accord à l'unanimité.

### **4. FISCALITE : VOTE DES TAUX 2019**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- décide d'augmenter les taux des taxes directes locales de 1%,
- fixe le produit attendu de fiscalité directe locale à un total de 42950 €, et décide de retenir pour chacune des 3 taxes directes locales les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation :	12.72 %
Taxe foncière (bâti) :	9.84 %
Taxe foncière (non bâti) :	10.27 %

### **5. POINT SUPPLEMENTAIRE : COURRIER COFOR**

Depuis plusieurs mois, la Fédération nationale des Communes forestières a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'ONF. Le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et les Communes forestières prévoyait d'engager des discussions pour examiner la faisabilité de cette mesure, mais il n'a jamais été question que celle-ci soit mise en œuvre sans l'accord de la Fédération. Or, après un travail de documentation fouillé et une consultation des adhérents, le conseil d'administration de la Fédération a voté par 2 fois contre cette mesure qui affecte de manières significatives le budget des communes, en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois et en contrevenant à leur libre administration. Depuis lors, les présidents d'associations départementales interpellent les parlementaires à ce sujet afin qu'ils interviennent auprès du gouvernement. A ce jour et malgré plusieurs démarches effectuées par des députés et des sénateurs, les services de l'état s'entêtent à poursuivre la mise en place de cette mesure qui devrait prendre effet par décret au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

A l'unanimité le Conseil Municipal s'oppose à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune.

### POINT A VOIR

Organisation fête des mères : un repas au restaurant sera prévu. Date et lieu à définir.

### COURRIERS DIVERS

**Ecole – Inscription** : la CCA800 rappelle que « *la famille s'adresse à la mairie qui donne l'autorisation d'inscription et délivre un certificat d'inscription qui sera ensuite communiqué au directeur par la famille* ». Pour votre passage au secrétariat de mairie, merci de vous munir de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

**SMACL** : l'assurance de la commune fait parvenir un chèque de remboursement partiel de l'afficheur de commande de la station d'épuration endommagé lors du passage de la tornade.

**SIVOM** : le président rappelle qu'il serait nécessaire d'embaucher une personne supplémentaire pour les travaux de la période estivale. Il propose une réflexion pour la création d'une commune nouvelle.

### QUESTIONS DIVERSES

A VILLENEUVE D'AMONT, le 26/03/2019

La Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT" around the top edge and "(DOUBS)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner.

